

rent ensuite aux Suedois, dont il sera parlé plus particulièrement dans les Tomes suivans.

1698.

II. Comme la Paix de Riswick avoit été publiée, & que les Plenipotentiaires des différentes Puissances qui l'avoient conclüe s'en retournoient auprès de leurs Maîtres, ceux de France prirent leur audience de congé de Mrs. les Etats Généraux au commencement de Janvier 1698. Mr. de Creci-Verjus portant la parole, fit aux Etats Généraux le discours que je joins ici.

*Discours des Ambassadeurs de France à la Paix de Riswick, en prenant leur audience de congé des Etats Généraux.*

MESSIEURS,

Nous avons eu ordre du Roi nôtre Maître, de ne point partir d'ici sans prendre une audience expresse de vos Seigneuries, pour les assurer que la dernière guerre ne lui a point fait perdre son ancienne amitié pour elles, & que la Paix qui a été depuis peu heureusement conclüe, l'a encore nouvellement augmentée. Comme vos Seigneuries ont reçu des marques des premiers sentimens de Sa M. par les avantages qu'Elle a d'abord consenti de leur accorder lorsqu'Elle a proposé les premières conditions d'un Traité; Elles pourront aussi voir dans toutes les occasions qui se présenteront à l'avenir, la bonne volonté de Sa M. pour leur République, & combien Elle désire de maintenir la Paix dont l'Europe jouit présentement.

Cet Etat en recueillira les principaux fruits

par